

LE DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMOCRATIE ET LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

R. MINNERATH

SUMMARY

A comparison of the principles of the social doctrine of the Church (SDC) and the different approaches to democracy provides interesting results. It has been stressed that at the very foundation of the democratic idea or ideal is the assumption that all human persons are equal and enjoy by their very nature a capacity to participate in decisions concerning their social life and their common future. This assumption has undoubtedly a biblical (all men and women are created in the image of God) and more precisely a Christian origin (the model of fundamental equality among persons with different missions provided by the Holy Trinity). The SDC argues that the aim of the State or political community is the achievement of the common good of society. All power has its origin in God the Creator, even if it is always mediated by the community. Human law is law if it does not contradict natural law as grasped by human reason. There is no room for legal positivism. This vision of society is a construction which has the human person as its foundation and the natural order as its horizon. Democracy is not an end in itself. In the present context of history, there is no alternative to democracy as a system of government. The SDC very soon recognised that forms of government cannot be everywhere and always the same. They are legitimate as long as they serve the human person.

In the present culture of the rule of law, the main problem is the self-limitation of political power through constitutionally recognised supreme values and principles. The principle of majority which is proper to democracy does not mean submission to all the decisions of changing majorities, but a general agreement on those values that are prior to the political order itself and are not supplied by the political system. The values that support democracy are not supplied by democratic institutions: the family, Churches, education, to some extent also the market. Individual freedom can hardly be an absolute value – it is always ordered to the truth and moral good. It is a capacity to choose what is good not an arbitrary power to decide upon the true and the good. The proper function of the rule of law is to confine the political power within the limits of supreme principles, such as the dignity of the human person.

What is at stake at the present time is the challenge between democracy and the values that found democracy and make it possible. There is a strong tendency to qualify democracy as the supreme value, an approach which has as its obligatory corollaries moral relativism and religious indifference. All attempts to identify a truth which is common to everybody is suspected. So democracy is imposing a new culture of what is morally and politically correct, a new intolerance towards the very idea of objective truth. Analysis has shown that there is much evidence that democracy does not by itself guarantee morality. Democracy is viable when it is related to pursuing higher goals, such as the defence of human rights, of development, and of social justice. Formal democracy has not brought about social justice. A free market economy does not automatically imply political democracy (Therborn, Glendon). Democracy requires precise conditions, such as the existence of a civil society (Glendon) and voluntary education (Zulu). Public opinion is needed in a democracy but may be subjected to manipulation (Ziolkowski). Democracy needs contradictory debate, the rejection of all form of prejudice, in a word it needs objectivity.

The principle of subsidiarity can revitalise intermediary bodies and local democracy. There is no example of democracy which does not rest on a foundation of unquestioned principles and values which majorities cannot dispense with (Kirchhof, Utz). So democracy is an expression of the dignity of persons but at the same time it is a possible threat to that dignity (Zacher). The threat has become increasingly substantial with the evolution of the notion of human rights displayed during the recent UN Conferences (Schooyans). It is clear that a sound democracy has to foster those institutions that supply moral values prior to democracy itself (Kirchhof). A kind of common moral code could be worked out among religious communities (Donati), but without forgetting the secular sector and the fact that ethics are based on reason and not on religious consensus. The rights of minorities are fundamental rights and cannot be disregarded by democracies (Schambeck). The historical '*millets*' (ethnic-religious communities enjoying self-government) of the Ottoman empire may be a solution for minorities who live within Islamic States (Malik).

Democracy has not yet penetrated the new structures of the global market, where controls are not to hand (Tietmeyer). Special attention should be paid to unskilled labour which has been left behind in new spheres of poverty (Crouch). The welfare state is redefining its mission so as to make itself compatible with the global progress of society (Schmidt). Quantitative inquiries may help to build models which tell us how democracy behaves under certain specific constraints (Dasgupta). The SDC deals more with principles and their anthropological foundation and calls attention to the need to avoid splitting human behaviour into measurable and non-measurable factors.

I. *La démocratie et ses archétypes*

La démocratie ne s'appréhende que dans l'expérience vécue, car «tout coule» et se transforme en permanence. Nous vivons une phase de la vie démocratique où les enjeux sont moraux et civiques. Il y va de la compréhension de la société mais aussi de l'homme, des normes morales et de Dieu. Au début du XIX^e siècle Tocqueville prophétisait avec raison que la démocratie deviendrait irrésistiblement le mode de gouvernement de l'humanité. A condition d'être attentive aux présupposés qui la rendent possible et d'éviter les écueils qui peuvent la dénaturer. Existe-t-il donc une nature de la démocratie? C'est cette question que se pose la doctrine sociale de l'Eglise (DSE).

Quelques rappels montrent les dimensions de l'enjeu. La démocratie comme système de gouvernement et valeur en soi ne s'est frayée un chemin dans le monde occidental qu'à partir du XIX^e siècle. Les révolutions américaine et française en avaient donné l'assise idéologique, puisée aux philosophies des Lumières. Les applications pratiques se sont fait longtemps attendre.

On venait de loin. Les deux sources de la culture occidentale: la philosophie grecque et le christianisme avaient apporté deux contributions d'ailleurs complémentaires.

a) La première: que le pouvoir exercé par le *demos* -les citoyens libres inscrits sur les listes des *demoi-* est soumis à la loi, au *nomos*. La loi n'est pas simple émanation de la volonté des hommes, mais est la norme qui juge les actions des hommes. La loi est inscrite dans la nature avant d'être proclamée par les hommes. Aristote et les Stoïciens ont légué une anthropologie et une téléologie du droit, qui subordonne la volonté humaine à ce qui est. La démocratie grecque est avant tout un brillant exercice de l'intelligence, qui fonde la cité sur l'égalité d'une minorité d'hommes libres, mais ne s'offusque pas d'en exclure les femmes, les esclaves et les étrangers.

b) Le christianisme dit: ce qui est, c'est la nature, c'est-à-dire la création qui vient de Dieu. Cette création comporte un ordre qui lui est inhérent et que l'intelligence humaine, qui participe de l'intelligence divi-

ne, découvre et met en oeuvre. La loi humaine s'élabore par la médiation de la raison; elle est toujours perfectible, car elle doit toujours mieux prendre en compte ce qui est. La Bible a fourni deux archétypes à la pensée chrétienne: d'une part la dignité naturelle des humains créés à l'image de Dieu (cf. Gn 1, 26-27); et de l'autre le relèvement de notre humaine nature par l'incarnation du Verbe de Dieu. Dès lors la nature a besoin de la grâce pour se réaliser.

c) La pensée chrétienne antique et médiévale était encline à considérer la hiérarchie des êtres créés plutôt que leur égalité essentielle. La hiérarchie permettait de relier, par une chaîne d'intermédiaires, les hommes en leur finitude à Dieu infiniment parfait. Cette vision du monde, propagée par le Pseudo-Denys, concevait certes les nécessaires hiérarchies humaines sur le modèle des hiérarchies angéliques et célestes, mais elle était attirée, comme par un aimant, vers le modèle de la Trinité divine. Dans l'histoire du salut, en effet, le Père prend l'initiative et décide, le Fils exécute, l'Esprit est donné à l'Eglise. Le dogme de Nicée fournit à la pensée un nouveau modèle d'égalité dans la différence des fonctions: les trois personnes -qui sont le Dieu unique- sont égales en divinité, honneur, gloire. Du dogme de la Trinité, le christianisme a tiré la notion de personne, et corrélativement celle de l'égalité foncière de tous les êtres humains.

d) Ni la pensée antique ni la pensée chrétienne n'avaient associé l'égalité avec le nombre et fait de la loi l'expression de la volonté de la majorité. Au XIXe siècle, l'Eglise a rejeté la culture libérale qui séparait la société de Dieu et la loi de la nature immanente en chaque être. Elle a opposé la souveraineté de Dieu à la souveraineté du peuple. Le pome de discorde théorique était l'idée du contrat social. Celui-ci supposait que les individus décidaient de s'associer pour se défendre les uns des autres et se donner des normes sans les chercher dans leur commune nature. Hegel (1821) distingue la famille, la société civile (jeu des intérêts privés), et l'Etat. Depuis lors, les libéraux estiment que la démocratie est le régime du moins d'Etat possible, et les collectivistes exactement le contraire.

e) Après l'expérience amère du totalitarisme, la communauté internationale, dans la pluralité de ses cultures et de ses expériences historiques, se donnait une *Déclaration universelle des droits de l'homme* qui affirmait mettre au centre de l'ordre social et civil la dignité de la personne humaine. Une universalité était dégagée, sur laquelle il serait possible de construire un avenir de progrès et de paix. La démocratie et les droits de l'homme étaient indissolublement liés, dans un monde où la liberté -même après l'effondrement du communisme en 1989- reste encore le privilège d'une partie seulement de l'humanité.

f) A la Conférence du Caire sur la population et le développement (1994) et à celle de Pékin sur les droits de la femme (1995), les droits de l'homme semblent revenir à nouveau dans la veine individualiste et volontariste qui leur avait donné naissance. Ce dérapage est préoccupant, car le concept de démocratie est utilisé comme leitmotif idéologique pour imposer partout le relativisme éthique. Peut-être vivons nous les dernières heures de la société imprégnée de christianisme et du sens hellénique de la mesure. Ce qui viendra, nul ne le connaît. Dans ce nouveau contexte, la pensée biblique alliée à la raison universelle n'est plus le grand fournisseur d'archétypes et de valeurs. L'individualisme et l'hédonisme absolus risquent de nous mener à la désintégration conceptuelle et sociale.

Les analyses de nos diverses sessions ont fait apparaître les enjeux, énoncé les défis, esquissé des propositions. Elles se sont confrontées à la DSE dont les principes ont servi de guide à la réflexion.

II. *Principes de la doctrine sociale de l'Eglise*

La doctrine sociale de l'Eglise (DSE) s'élabore à partir de la méthode inductive et déductive. Elle ne consiste pas à énoncer des abstractions idéalistes et à les appliquer à toutes les situations. Elle scrute les besoins de la société, de l'homme réel, elle distingue entre le contingent et le substantiel. Elle est universelle au plan des principes moraux, non des systèmes concrets. La DSE projette la lumière de ces principes sur

les situations concrètes. Elle suppose une anthropologie et une méthode de la connaissance. Le thème de la démocratie n'a pas été l'objet d'un enseignement systématique de la part du Magistère ecclésiastique. Il a fallu deux siècles (de 1800 à Jean Paul II) pour qu'il reçoive un traitement explicite dans les encycliques *Centesimus Annus* (1991) et *Evangelium vitae* (1995). La démocratie comme forme de gouvernement est à comprendre d'abord dans le cadre de la doctrine du pouvoir et de la finalité de la communauté politique.

1. *La fin de la communauté politique* est la réalisation de la nature sociale de l'homme par la recherche du bien commun. Toute forme de gouvernement doit se mettre au service de la justice et l'équité, en respectant les principes de solidarité et de subsidiarité. Ce qui qualifie moralement une forme de gouvernement c'est sa capacité réelle, dans une situation concrète à procurer le bien commun de l'ensemble de la société. Celui-ci peut être compris aujourd'hui comme l'ensemble des conditions qui assurent le respect des droits de l'homme. Toute communauté politique doit aider ses membres à vivre heureux. La démocratie comme forme de gouvernement n'est pas une fin en soi.

2. *La souveraineté.* Tout pouvoir (économique, politique, etc) a son origine ultime en Dieu le Créateur. Le pouvoir est coopération à l'ordre que le créateur a inscrit dans les relations humaines. Les procédures de dévolution du pouvoir doivent correspondre au génie de chaque peuple, à son histoire et sa culture. Ils doivent rencontrer l'adhésion des membres de la communauté. Le problème aujourd'hui est comment articuler l'idée que le pouvoir procède du peuple souverain, mais a une origine et une finalité qui le transcendent. La référence à Dieu origine de l'ordre social est à chercher dans la nature humaine et ses tendances fondamentales. La loi humaine ne peut pas aller contre les besoins fondamentaux de l'humanité. C'est pourquoi la loi positive s'ajuste constamment à la mesure de la loi naturelle perçue par la raison.

3. *Les formes de gouvernement* sont contingentes et peuvent être moralement équivalentes si elles sont mesurées non à un modèle abs-

trait universel, mais à leur capacité de servir le bien commun. La DSE considère que la démocratie répond le mieux, dans la phase actuelle de l'histoire, à l'aspiration des hommes à la dignité et à la justice. La démocratie apparaît, au moins dans les cultures qui l'ont depuis longtemps ratifiée, comme conforme à la raison et à la loi naturelle. Aussi la DSE dit-elle qu'il n'y a pas d'alternative à la démocratie comme forme de gouvernement. Le défi pour toute démocratie est de proclamer clairement les limites à l'intérieur desquelles s'exerce le principe de la majorité d'une part, et le domaine intangible des valeurs fondamentales d'autre part. Toute forme de gouvernement est tenue d'observer ces limites pour rester dans sa mission de servir le bien commun.

4. En amont de la démocratie, se situe le principe de la *participation* des citoyens à la direction des affaires qui les concernent. Ce principe a un fondement ontologique. Chaque personne est égale aux autres en dignité. La dignité de la personne exige qu'elle participe librement et solidairement avec les autres à la gestion de la société. La réalisation du bien commun suppose la participation de tous. La participation découle de la nature sociale de l'homme. Elle doit s'exercer dans la vie économique, sociale, politique, culturelle. Ce principe universel n'entraîne pas un modèle unique de mise en oeuvre. Toute participation n'est pas nécessairement de type démocratique, impliquant des décisions par la majorité des personnes concernées. La participation reste participation lorsqu'elle est engagement délibéré de la personne dans des activités même non régies par le principe démocratique, comme par exemple le service armé, la transmission de la connaissance, la direction des entreprises, la vie en Eglise.

5. Le *droit* positif n'est droit obligeant en conscience que lorsqu'il n'est pas contraire au droit naturel. Le droit naturel est le jugement de la raison réfléchissant sur les besoins universels, objectifs et réels de l'homme, inscrits dans sa nature. La DSE ne met pas l'accent sur les droits subjectifs, comme le fait la pensée juridique contemporaine, mais considère le droit comme la mesure du juste dû à chacun dans le cadre d'un ordre objectif de valeurs.

6. La DSE suggère que la démocratie a des *présupposés*: l'existence d'un peuple, c'est-à-dire de personnes responsables, et non d'une masse aveugle manipulable. La démocratie est le fruit d'une culture, renforcée par l'éducation aux vertus civiques et à la *responsabilité*.

7. Pour la DSE, la *liberté* est toujours liée au vrai et au bien, qui ne sont la propriété ni des individus ni de la société, mais qui procèdent de l'ordre inscrit dans la nature humaine. L'individu et la société ne disposent pas de leur nature. Il y a toujours une origine qui échappe au pouvoir de l'homme. La liberté n'est pas arbitraire. Dans l'action, la liberté est liée à la *responsabilité*. Une éthique de la responsabilité doit informer la vie démocratique, quels que soient les fondements philosophiques invoqués par les différentes familles d'esprit. La responsabilité est attention à l'existence et aux droits des autres et au bien commun.

8. Comment la société pluraliste et l'Etat démocratique peuvent-ils s'autolimiter et respecter *les valeurs transcendantes* de la personne humaine? La réponse est: par l'éducation. Aucune norme, pas même le pluralisme ou le respect des différences ne naît de l'abstraction, mais d'une société qui a été imprégnée d'archétypes. Depuis Aristote c'est l'éducation qui fait le citoyen. Les principes et les valeurs de la DSE ne peuvent pénétrer dans le processus démocratique que par l'éducation. L'autolimitation de la puissance publique dans les constitutions et les Déclarations de droits après 1945 correspond à un sursaut des esprits et des consciences. Puis le jeu des intérêts hégémoniques et des idéologies a progressivement repris le dessus. La DSE mise sur ce qui est permanent dans l'homme.

III. *Confrontations*

Le défi majeur auquel nous sommes confrontés est la transformation sémantique de la notion de démocratie. La démocratie est devenue une valeur en soi dans la société post-moderne. Au lieu d'être un moyen de mettre en oeuvre des valeurs civiques reçues de l'éducation,

elle serait la valeur qui jugerait de la pertinence de toutes les autres. Elle exigerait le pluralisme non seulement des opinions mais aussi des normes morales. Elle deviendrait intolérante à l'idée de vérité. La démocratie nous acheminerait vers de nouvelles formes de totalitarisme et d'intolérance. Elle serait devenue ennemie de la vérité, et comporterait la condamnation implicite de la notion de bien moral objectif.

A. Les conditions de la démocratie.

1. *Différents modèles.* Aucune des valeurs et des pratiques actuelles de la démocratie ne sont apparues comme des évidences. Historiquement elles ont toutes mis du temps pour murir et émerger. Il n'y a pas de système démocratique unique atemporel qu'il suffirait de proclamer abstraitement et d'appliquer. Exemple: gouvernement du peuple par le peuple? Longtemps le suffrage a été censitaire. L'Athènes de Périclès était démocratique pour 2% (Chamoux) de la population mâle. Il a fallu attendre longtemps le droit de vote actif des femmes, plus longtemps encore le droit de vote passif. La démocratie est-elle limitée aux élections politiques nationales, ou comporte-t-elle la pratique d'une réelle démocratie locale? Parle-on de la même chose lorsqu'on évoque la démocratie directe et la démocratie représentative, la démocratie libérale et ce qu'on appelait «la démocratie populaire»?

2. La démocratie n'est pas garantie de moralité. Elle peut couvrir les projets les plus divers. *Therborn:* Si la démocratie est le gouvernement par le peuple, qui est le peuple? Les frontières des Etats souverains sont souvent arbitraires. D'où la présence de minorités en leur sein. Peut-il y avoir plus d'un peuple dans une démocratie? La famille n'est pas le berceau de la démocratie. Des familles autoritaires ne préparent pas à la démocratie. La démocratie est une réponse à une exigence de liberté et de justice. Quel est encore le domaine que le peuple gouverne réellement? La globalisation des marchés, la mobilité des capitaux financiers volatiles échappent au contrôle des institutions démocratiques. Quelle est la légitimité démocratique d'institutions interna-

tionales comme la Banque Mondiale et le FMI? Une conception normative de la société civile n'en fait pas un concept opératoire pour comprendre les rapports Etat-société-démocratie. Il faut plutôt analyser les relations entre démocratie et droits de l'homme, démocratie et justice sociale. Les démocraties n'ont pas fait moins de guerres ni des guerres plus propres (Irak, Kosovo) que les autres. Elles continuent à diaboliser l'adversaire, avec bonne conscience, et à marginaliser ceux qui ne s'alignent pas. Les rapports de l'ONU sur le développement et la démographie sont apocalyptiques. Il s'agit de prendre les droits de l'homme et la justice sociale au sérieux. Il est clair que ce n'est pas le système, mais la moralité intrinsèque des comportements et des procédures qui garantit la démocratie.

Glendon: La démocratie n'a pas empêché l'inégalité et le prolétariat de l'ère industrielle. A l'origine, le système repose toujours sur la supposition que la famille et la religion procurent l'éducation morale et civique de base. Aujourd'hui la démographie s'effondre. Les valeurs du marché s'imposent partout. L'intérêt pour la vie publique décroît. Le libertinage exige tout, tout de suite, et ignore le prix de la liberté. Le sens de la responsabilité disparaît. Les groupes d'intérêt sont plus puissants que les urnes. La société civile a développé des mégastuctures comme les très grandes entreprises qui sont des formes d'oligarchie. Les médias manipulent, les rôles sont figés, les esprits s'uniformisent. On compense ces frustrations par une liberté sexuelle illimitée. La démocratie est menacée de nihilisme.

2. *La démocratie suppose des conditions précises*. La démocratie surgit lorsque certaines conditions sont remplies. *Glendon*: La démocratie suppose la société civile disait déjà Tocqueville, c'est-à-dire le contraire de ce qu'a réalisé la Révolution française (rien entre la poussière des individus et l'Etat jacobin). En Amérique la démocratie est née dans le gouvernement des villes autogérées de Nouvelle Angleterre. La démocratie ne peut être déduite d'abstractions idéalistes qui s'imposeraient d'elles-mêmes. Pas de démocratie sans moeurs démocratiques, et sans religion gardienne des moeurs.

3. *L'éducation et la communication. Zulu*: L'éducation est le creuset dans lequel se forme le citoyen. Ceci est clair depuis Aristote. Or l'éducation n'est pas neutre idéologiquement. Elle peut perpétuer des élites et maintenir l'inégalité, ou être offerte comme une égalité de chance pour tous. La démocratie n'est pas dans les affirmations spéculatives, mais dans les réalités sociales. L'éducation doit mettre en lumière les mécanismes de confiscation du pouvoir et de formation des idéologies. La démocratie libérale éduque à faire des producteurs et des consommateurs. Il faut former des intelligences critiques sur les processus par lesquels est produite la connaissance. L'éducation est une pré-condition de la démocratie. Elle suppose une intégration des valeurs qui en font un instrument au service de la dignité de tous les membres de la communauté. La DSE ne dit pas autre chose. L'éducation doit former la raison à découvrir ce qui est, et à orienter la recherche de la vérité par l'acquisition d'une méthode d'investigation appropriée, toujours à perfectionner selon les disciplines.

Ziolkowski: L'opinion publique est le support de la vie démocratique. Constatation à double tranchant, car elle peut forcer un régime autoritaire à se retirer (Solidarnosk), mais elle peut aussi être manipulée. On se souvient de ce que signifiait la *fama* pour les premiers chrétiens (Tertullien). Tous les totalitarismes ont su la flatter, jouer sur les instincts et les émotions. Depuis Rousseau, il n'y a pas d'instance supérieure à la volonté générale, à la tyrannie des majorités (Tocqueville). L'opinion peut se former dans la sphère des préjugés, sans rapport avec les réalités. Rousseau fait une équation entre la volonté d'une majorité numérique et la volonté générale du corps social comme tel, sur laquelle les volontés individuelles doivent s'aligner. La DSE est aux antipodes d'une telle conception. Celle qui s'en rapproche le plus est la conception de l'État de droit qui fait des droits fondamentaux la norme juridique suprême placée au-dessus des décisions des majorités successives.

Les médias sont entrés dans une nouvelle phase: après la télévision, Internet. Comme l'avait dit McLuhan, les médias sont devenus une fin en eux-mêmes. Le medium est le message. Nous ne savons pas com-

muniquer les messages essentiels pour l'homme et sa liberté à travers la technologie des médias. Nous avons eu la culture de masse, maintenant les cultures mondialisées décentralisées et incontrôlables. Le problème est la relation de pouvoir entre les mass-medias et les récepteurs passifs. Comment éduquer à un usage critique et actif des médias?

Les fondateurs de la démocratie de l'époque moderne ont ignoré la distinction entre société politique et société civile. D'Aristote à Hobbes, Locke, Rousseau, Kant, on ne distingue pas entre l'Etat et la société. La distinction est venue de Hegel (1821, *Principes de philosophie du droit*), qui considère la société civile comme le lieu où se rencontrent les intérêts particuliers, et l'Etat comme la réalisation de l'universel. Même dans le cadre du projet démocratique, l'Etat a pu se rendre quasi autonome par rapport à la société et à l'individu. L'Etat jacobin qui ignore les corps intermédiaires est tout-puissant face aux individus isolés qu'il déclare abstraitement égaux en droits. A l'autre extrême, la société sans la régulation de l'Etat serait anarchique.

L'Etat de droit moderne fixe par le droit les limites de ses propres compétences, en précisant par là même les domaines de la vie individuelle et de la société civile qu'il n'a pas à régenter mais à protéger.

B. La démocratie et la tutelle des valeurs fondamentales.

1. *La démocratie n'est pas sa propre fin*: Elle n'est pas une valeur suprême. *Utz*: Les principes éthiques relèvent de l'appréhension rationnelle, ils ont leur source dans la conscience, ils ne tirent pas leur valeur des majorités. Pour que la démocratie ne dérive pas dans l'arbitraire, elle suppose comme préalable des consciences formées. La démocratie ne doit pas se considérer comme frustrée si elle avoue ne pas pouvoir décider de ses propres fondements. *Zacher*: La démocratie est l'expression de la dignité de la personne et en même temps menace pour cette même dignité. La pensée de l'Eglise est qu'il y a des valeurs universelles fondées dans l'humain, dont les majorités ne peuvent disposer.

2. Valeurs indisponibles et liberté démocratique.

Kirchhof montre que la condition de la démocratie est de définir le domaine des valeurs indisponibles, les principes à la lumière desquels seront jugées la moralité et la validité de toutes les normes adoptées par le législateur. Exemple: le préambule du *Grundgesetz* de la République Fédérale d'Allemagne, dont la valeur centrale est la dignité de la personne humaine. Là le domaine livré au vote majoritaire est clairement circonscrit et contrôlé. Il faut ajouter que les constitutions sont aussi adoptées par des votes et que le consensus autour de valeurs fondamentales suppose des références culturelles et religieuses et des expériences historiques partagées. Ces réflexions sont dans la ligne de la DSE. Les principes éthiques sont indisponibles car fondés dans la nature des êtres. Aucune forme de pouvoir -qu'il soit démocratique ou autre- ne peut imposer une norme qui leur soit contraire. Le dilemme n'est pas entre démocratie et une autre forme de gouvernement, mais d'une part entre pouvoir illimité de la société sur elle-même et ses membres, et autolimitation consciente du pouvoir humain par rapport au domaine des valeurs indiscutées.

Schooyans oppose le positivisme juridique propre à la philosophie du nouveau droit naturel à la Déclaration de 1948 qui comporterait une dimension transcendante, la dignité de la personne. Maintenant tout peut être remis en question. Le consensus tient lieu de vérité. D'un certain anthropocentrisme on passe à l'écocentrisme. Les nouveaux courants écologiques et «new age» font ressurgir les vieilles philosophies panthéistes, leur métaphysique en moins. Il existe bien un danger de noyautage par l'ONU qui s'attribue de plus en plus un rôle de gouvernement mondial et de pourvoyeuse de nouvelles normes morales universelles. Comment être réaliste en un temps d'idéalisme triomphant, parler de personne là où on entend individu, de norme universelle là où on érige l'individu en norme ultime? Comme dans l'Athènes du IV^e siècle, la démocratie basée sur la vertu et le service du bien commun est en train de se corrompre. C'est la vie cyclique des constitutions politiques. Nous vivons effectivement sous l'exclusion de la liberté de penser la vérité, et sous l'oppression de la pensée unique. Comment inverser le courant?

On peut aussi soutenir que les dérives actuelles ne sont que le déploiement de l'imprécision de la Déclaration de 1948 (et des pactes de 1966) sur les fondements anthropologiques de la dignité humaine invoquée dans le préambule. Il n'y a pas, à l'intérieur des droits de l'homme une hiérarchie contraignante de normes. Les droits de l'homme internationaux ne distinguent pas des «droits fondamentaux» par rapport aux droits civils, sociaux et culturels. Tous sont considérés comme indivisibles, placés sur le même plan et extensibles à l'infini. Pour la DSE, les principes éthiques fondamentaux ne peuvent être objet de manipulation sournoise ou ouverte. La DSE ne professe pas une vision de l'homme abstraite ou fixiste. Le droit naturel est réinterprétation ou réajustement constant de ce qui est juste à la lumière de la raison et de la conscience morale.

3. *Les principes fondamentaux constitutionnalisés.* Kirchhof trace une synthèse idéale entre valeurs et démocratie dans les interactions de l'économie, de l'Etat et du religieux. Le religieux est pourvoyeur d'archétypes et de valeurs fondées sur l'homme et sa destinée. Notre culture démocratique ne descend pas d'une abstraction des Lumières, mais d'une longue imprégnation de la vision chrétienne de l'homme comme image de Dieu. Le modèle de la RFA est ici déployé: la constitution fixe les valeurs ultimes de la dignité de la personne. La démocratie suppose une culture de la responsabilité, de la recherche du vrai, du respect de l'autre. La liberté n'est possible que soutenue par ces autres valeurs. Le citoyen est aujourd'hui déraciné de la valeur famille, de la notion de mesure, attiré par les médias dans un univers de démesure qui flatte ses instincts. L'Etat est responsable de la liberté extérieure et de la paix, l'économie doit fournir les conditions de la vie démocratique, et l'Eglise doit fournir les ressorts spirituels de l'existence. L'Eglise doit veiller à ce que les principes éthiques soient maintenus dans l'Etat et l'économie. Elle doit éduquer les consciences. La racine de la liberté et de la dignité humaine est l'enseignement biblique de l'homme, image de Dieu. Une correcte définition de la liberté religieuse est qu'elle n'est pas autocréation du trans-

ependant, mais droit de régler sa vie en fonction du transcendant. L'éducation, le droit, le marché doivent former à la dignité et à la solidarité.

Le problème de la diversité des philosophies de la vie et de la convergence sur des principes éthiques communs doit être approfondi. Le minimum serait la règle d'or. La DSE dit que ce qui est commun à tous les hommes s'appelle la nature humaine. Mais la philosophie aristotélico-thomiste est peu connue, voire abordée avec suspicion.

C. Pluralisme et égalité des droits

1. *Religion et espace public. Donati*: La modernité a rejeté les religions révélées comme incompatibles avec la démocratie. Elle force les religions de s'adapter au code symbolique de la démocratisation (Europe), ou leur laisse leur autonomie, mais les confine à sphère privée (USA). A la fin du XX^e siècle, la démocratie a perdu ses références conceptuelles, et la religion son identité. Quelle relation envisager pour la religion par rapport à la société civile et l'Etat? Dans la distinction croissante des sphères sociale et culturelle, la religion doit contribuer à qualifier éthiquement l'espace public. La globalisation répand un modèle de sécularisation et de privatisation de l'espace public, où la communication se résume aux relations de marché. La religion doit être la force dynamisante d'une société civile de l'humain, garantissant aussi le fonctionnement humain de la démocratie. Contre la menace d'un système politique qui n'est plus qu'un instrument au service du marché global.

Donati préconise un consensus entre les religions quant aux valeurs sociales. La DSE insiste sur l'universalité et la rationalité des principes qui guident la vie sociale (dignité de la personne, justice, solidarité, subsidiarité, etc.). Il n'y a pas de rupture entre la foi que l'Eglise professe, et la raison commune à tous les hommes. C'est comme citoyens croyants non comme fidèles de l'Eglise que les chrétiens s'engagent dans la cité. La liberté religieuse est un droit humain qui doit être défendu contre tous ceux qui seraient tentés de le violer. L'acceptation de la différence n'est pas un pis-aller à tolérer, mais une nécessité interne de la démarche religieuse qui doit préserver la liberté pour être authentique.

2. Les droits des minorités

Schambeck: Il n'existe pas de définition communément admise des minorités. La loi constitutionnelle devrait protéger les minorités de façon à sauvegarder à la fois la souveraineté de l'Etat et l'identité des minorités. Les droits des minorités sont des droits fondamentaux, à garantir devant la communauté des nations. La souveraineté d'un Etat n'est pas au-dessus de ces droits fondamentaux. La démocratie nationale doit intégrer les structures ethniques, distinguer les travailleurs itinérants des demandeurs d'asile. La DSE envisage la société comme une construction de bas en haut. Les formations supérieures n'ont pas à détruire, mais à protéger les formations inférieures. Ainsi l'Etat souverain doit-il protéger la famille, les groupes culturels qui vivent selon une solidarité naturelle en son sein. Ceux-ci ne doivent pas revendiquer des privilèges incompatibles avec le bien commun de l'ensemble de la communauté dont ils font partie.

Malik: Le conflit entre la démocratie et la religion tourne autour de la vérité, surtout depuis l'ascendant pris par la loi positive sur la loi naturelle, le subjectivisme sur l'objectivité. L'humanisme séculier ne reconnaît pas que ses racines éthiques lui viennent du christianisme, de même les règles du jeu de la démocratie. Tocqueville était rassuré parce que toutes les sectes des USA avaient la même morale chrétienne. La *Déclaration* de 1948 a été acceptée, avec l'abstention des états islamiques, parce que les signataires n'ont pas eu à dire pourquoi. Le partage des mêmes valeurs fondamentales n'implique pas les mêmes conceptions de la vie. C'est la pensée de la DSE: il existe un ordre moral humain universel accessible à la droite raison. L'islam politique est incompatible avec la démocratie. Les non-musulmans sont traités comme *dhimmis*. L'islam a une vue hostile du monde qui lui est extérieur (territoire de guerre: *Dar-el-Harb*), il a la vérité, il fait table rase avec les civilisations qu'il conquiert. Il est bordé de «frontières sanglantes». Inutile de vouloir le dialogue à tout prix, basé sur des malentendus. La démocratie n'est pas seulement le gouvernement par la majorité, mais aussi la protection des droits de l'homme et donc aussi des minorités. Dans les sociétés islamiques la démocratie passe par le système com-

munautaires (des *millets*). Au Proche-Orient, l'identité nationale se fait sur la base de la religion. Les minorités devraient avoir des droits d'auto-gestion au sein de leur communauté, l'Etat étant une fédération de communautés. Seulement ainsi on sortirait de la dhimmitude, et l'islam réserverait sa *sharia* aux siens. La démocratie n'est pas un modèle unique. Elle doit tenir compte des réalités sociologiques et historiques.

D. Démocratie et économie de marché

1. *La globalisation. Tietmeyer*: Les démocraties qui fonctionnaient sur une base nationale avec une histoire et des valeurs sont maintenant confrontées avec une économie globale. Un ordre supranational est souhaitable avec contrôle démocratique. Le concept de démocratie - décision par la majorité - ne peut être étendu sans circonspection au-delà de la sphère des procédures de décision politiques. Il n'y pas d'harmonie automatique entre l'économie de marché et la démocratie. La démocratie politique ne s'accommode pas d'une économie planifiée, mais à l'inverse une économie de marché peut se développer dans un régime autoritaire (Espagne de Franco, Amérique latine sous les régimes militaires, etc).

Crouch: La démocratie affronte la nouvelle étape de la globalisation. Le monde du travail est devenu en prévalence celui du tertiaire, du double salaire du couple. On assiste à la chute du syndicalisme et de l'engagement politique, au déclin des classes laborieuses de l'industrie et des services publics, avec une tendance à la professionnalisation de la classe politique. Une catégorie de travailleurs a été marginalisée dans l'exclusion depuis le développement de la globalisation. Les requêtes des syndicats en matière de hausse des salaires accentue encore le rejet des plus faibles dans l'exclusion. De moins en moins de travailleurs sont touchés par la négociation collective des salaires.

2. *Les limites de l'Etat-providence. Schmidt*: L'Etat providence démocratique est renforcé par la démocratie politique. Les pays ex-communistes étaient aussi des *Welfare States*, la liberté en moins, mais avec

une protection plus étendue contre le chômage, au moins pour les groupes utiles à la production (travailleurs et mères de famille). L'Etat providence est allé au-delà de ce qui est économiquement et socialement acceptable. Avec quels résultats? En République Fédérale d'Allemagne, la protection sociale absorbe 34% du PNB (en France 50%). L'Europe est forte pour la protection sociale, non pour l'aide à l'emploi. L'Amérique (sauf le Québec) n'a pas développé ce secteur parce qu'elle n'a pas connu la pression d'un mouvement social-chrétien ni labouriste.

Dasgupta/Maskin: Les analyses empiriques saisissent-elles les vraies motivations des personnes qui se déterminent dans un système démocratique? L'approche quantitative et la logique mathématique fournissent des résultats intéressants, mais ils sont sans doute réducteurs. Les choix d'une personne ne reposent pas sur des quantités d'informations, mais sur des sentiments, des attentes, des représentations symboliques, des conditionnements, etc. Le problème de l'indisponibilité des valeurs fondatrices de la démocratie n'est pas touché par ces analyses.